

ACQUISITION TELEVISEUR ECOLES - n° 693

Le Maire présente à l'assemblée le programme d'achat proposé par Monsieur le Directeur de l'Ecole Mixte Primaire de LUDRES CENTRE pour l'utilisation de l'allocation du fonds scolaire pour l'exercice 1973/1974.

L'ensemble de la fourniture s'élève à 1 297,20 F. TTC et consiste en un téléviseur à usage collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le programme d'achat de matériel à usage collectif (téléviseur) présenté par Monsieur le Directeur de l'Ecole Mixte Primaire de LUDRES CENTRE, est approuvé.

- le crédit nécessaire sera inscrit au budget supplémentaire 1974.